



SUIVI MEDICAL ETUDIANTS EN SANTE

Pour passer en 2^{ème} année d'études de santé (filières médicales ou paramédicales), il faut être à jour des vaccinations obligatoires.

Instruction n° DGS/R11/RI2/2014/21 du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique.

OBLIGATIONS VACCINALES filières de santé

Dès le début de l'année de PASS ou LAS :

- Réaliser un test à la tuberculine moins de 6 mois lors de l'entrée dans les études (Tubertest ou IDR)
- Être à jour du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- Être à jour du vaccin Hépatite B
- Fournir une preuve de votre immunité vaccinale hépatite B récente (Sérologie avec dosage des **Ac anti-HBs, Ac anti-HBc, antigène HBs**)
- Pour les étudiants en maïeutique, il vous sera demandé en complément en début de MA2 : une radio pulmonaire, des sérologies (rubéole, toxoplasmose, varicelle), merci d'en tenir compte et de prévoir d'avoir les résultats ainsi que votre carnet de santé lors de votre convocation à la visite médicale en début d'année

Vaccins vivement recommandés :

- Vaccin ROR (rougeole-oreillons-rubéole)
- Vaccin coqueluche



CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATIONS

Vaccinations obligatoires des étudiants se préparant à l'exercice des professions de santé.

NOM de FAMILLE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

Maladie visée	Date	Nom du vaccin
HÉPATITE B		
Sérologie complète hépatite B (Ac Anti HBs Ac Anti HBc Antigène HBs)		TAUX : Si taux <10, faire pratiquer une nouvelle vaccination
Test tuberculique à l'entrée dans les études		Mesure : mm
DIPHTERIE TETANOS POLIOMYELITE (COQUELUCHE recommandée)		
ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE (recommandé)		

Date :

Signature et tampon du médecin :